

le réservoir, le port de l'appareil respiratoire jusqu'à ce qu'on se soit assuré que l'atmosphère ne présente aucun danger, le port de vêtements protecteurs, la façon de procéder et le matériel prévu afin de sauver les hommes qui éprouveraient des difficultés dans le réservoir.

6. A cette occasion, les hommes qui devaient pénétrer dans le réservoir n'avaient pas reçu de directives au sujet de l'effet toxique des vapeurs d'essence d'avion, ni de la façon de procéder pour essayer de sauver ceux qui pourraient être asphyxiés par les vapeurs.

7. a) Oui, une commission d'enquête militaire a été tenue. La commission a jugé que les hommes étaient morts alors qu'ils étaient de service, et que la responsabilité ne pouvait leur en être imputée. La commission a recommandé, notamment, que tous les membres du personnel préposés aux carburants d'avion suivent un cours spécial à l'École de la flotte avant d'être affectés à un tel emploi. La commission a émis l'opinion qu'au cours de la formation du personnel préposé à la manutention de l'essence d'avion, il faudrait insister davantage sur la nature dangereuse du produit dont ils s'occupent, et des conséquences extrêmement graves qui peuvent résulter si les règlements ne sont pas observés. Elle a également recommandé qu'à l'avenir on emploie d'autres méthodes plus sûres et plus efficaces d'aération et de nettoyage pour dégager le gaz des carburants d'avion à indice d'octane élevé.

b) On prend les mesures nécessaires pour se conformer aux recommandations de la commission d'enquête.

Question n° 849—**M. Dumont**:

LE SERVICE DE LIMOUSINE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'OTTAWA

1. Pour combien d'années le contrat a-t-il été accordé à la compagnie *Red Line Taxi* pour le service de limousine de l'aéroport international d'Ottawa?

2. Quel est le montant accordé pour ce contrat?

**M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports)**: 1. En 1947, la *Red Line Taxi* a passé un contrat avec le Ministère pour le transport au sol à l'aéroport d'Uplands. Auparavant, l'exploitation se faisait conformément à une entente conclue avec Air-Canada (TCA).

L'entente initiale a été remplacée par un contrat en 1952 et par un nouveau contrat de 5 ans en 1964. Depuis cette date, il est renouvelable d'une année à l'autre.

[L'hon. M. Cadieux.]

2. De 1947 à 1964, 10 p. 100 des recettes brutes. De 1964 à 1968, 10 p. 100 des recettes brutes du service de limousine plus 20c. par taxi loué en partance de l'aérogare. Depuis 1969, 5 p. 100 des recettes brutes du service de limousine plus 15c. par taxi loué en partance de l'aérogare.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE NOMBRE D'ANIMATEURS SOCIAUX AU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES

Question n° 864—**M. Nesbitt**:

1. Combien d'animateurs sociaux ou de personnes s'occupant d'animation sociale faisaient partie du personnel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en Colombie-Britannique au 30 novembre 1969?

2. Au 30 novembre 1968?

3. Le Ministère a-t-il comme ligne de conduite de réduire le nombre des animateurs sociaux ou des personnes s'occupant d'animation sociale à son service en Colombie-Britannique et, si oui, est-ce pour raison d'austérité, ou s'il y a d'autres raisons, quelles sont-elles?

4. Le Ministère a-t-il reçu, de la part de porteparole des Indiens de la Colombie-Britannique, des communications portant que l'on a besoin d'un plus grand nombre d'animateurs sociaux dans cette province et, si oui, de qui ces plaintes ont-elles émané et quelle réponse leur a-t-on apportée dans chaque cas?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)**: 1. 12.

2. 14.

3. Non.

4. Oui, de la part de M. Simon J. Reece, président du Conseil du district de la Côte-Nord. Dans la réponse adressée à ce dernier, on signalait qu'il n'y a eu aucune réduction des services de développement communautaire en Colombie-Britannique, bien que certains animateurs sociaux aient été affectés à de nouvelles localités, selon les besoins. On a en outre assuré M. Reece qu'on étudierait toute demande présentée par une localité en vue d'obtenir des services d'animateurs sociaux.

[Français]

PROJETS FÉDÉRAUX RÉALISÉS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LAC-SAINT-JEAN

Question n° 882—**M. Lessard (Lac-Saint-Jean)**:

1. Quels ont été les projets réalisés par le ministère des Travaux publics dans la circonscription de Lac-Saint-Jean au cours des années 1968-1969 et 1969-1970 à date et quel a été le coût de chacun de ces travaux?

2. Combien de travaux seront achevés ou entrepris d'ici la fin de la présente année fiscale?